

VILLE DE MAISONS-LAFFITTE
78605 Cedex - YVELINES

25^e Prix Pégase 2010
Prix de la Nouvelle Littéraire de Maisons-Laffitte

RÈGLEMENT

Article 1 :

La Ville de Maisons-Laffitte organise depuis 1985 un Concours de Nouvelles Littéraires, ouvert à toute personne écrivant en langue française, sans limite d'âge.

Article 2 :

Toute nouvelle, présentée pour l'édition 2010, doit obligatoirement traiter le sujet suivant :

"Intime conviction."

Article 3 :

Les manuscrits déposés au titre du concours doivent être **inédits**.
Ceux-ci sont informatisés, paginés et reliés : ils comportent 8 à 18 pages, de format A4.
Une trentaine de lignes apparaît par page.
Les manuscrits doivent porter un titre différent du libellé du sujet.

Le nom, l'adresse, le téléphone, la date de naissance et la profession de l'auteur doivent figurer en haut et à droite de la feuille d'inscription (jointe au règlement).

Chaque manuscrit doit préciser le titre de la nouvelle et ne pas répéter l'identité du candidat.

Article 4 :

Les inscriptions sont ouvertes à la parution du règlement.
Les envois doivent parvenir en **quatre** exemplaires, au plus tard **le 1^{er} décembre 2009**, le cachet de la poste faisant foi à :
PRIX PEGASE - Service Culturel - 48, avenue de Longueil – 78605 MAISONS-LAFFITTE
Cedex

Article 5 :

Pour participation aux frais d'organisation et d'édition, les candidats devront joindre obligatoirement à leur nouvelle, le montant de 9,15 € par œuvre présentée (par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et payable sur une banque française).
Un exemplaire du recueil 2009 leur sera envoyé gracieusement à l'enregistrement de leur inscription.

Article 6 :

Un Comité de lecture sélectionne les nouvelles, rendues anonymes par numérotation, qui seront présentées à l'élection finale. Ce Jury est composé de personnalités culturelles et artistiques et de représentants de la Ville de Maisons-Laffitte.

Les délibérations du Jury sont confidentielles, ses décisions sont souveraines et sans appel.

Article 7 :

Le Jury décerne :

- Un premier Prix : Le Prix Pégase. L'auteur de la nouvelle gagnante reçoit un chèque d'un montant de 1000 € de la Ville de Maisons-Laffitte.

- Un deuxième Prix : Le Prix de la Société des Amis du Château. L'auteur de la nouvelle concernée reçoit un prix de 700 € : un chèque de 200 € de la Ville de Maisons-Laffitte et un chèque de 500 € de la Société des Amis du Château.

- Un troisième Prix : Le Prix Spécial du Jury. L'auteur de la nouvelle concernée reçoit un chèque de 400 € de la Ville de Maisons-Laffitte.

A l'issue du concours, aucun manuscrit ne sera retourné à son auteur. Les exemplaires seront détruits par nos services.

Un auteur ayant reçu le Prix Pégase ne peut plus concourir pendant les trois années qui suivent l'obtention de son prix.

Un auteur ayant remporté deux fois le Prix Pégase ne peut plus concourir.

Article 8 :

Les récompenses seront décernées en avril 2010.

Après la remise des prix, les résultats (identité des Lauréats et nombre d'inscrits) seront disponibles au Service Culturel, puis sur le site de la Ville.

Article 9 :

Les lauréats autorisent la Ville de Maisons-Laffitte à éditer leurs nouvelles dans le recueil du Prix Pégase.

En vue de cette publication, il leur sera demandé de transmettre au Service Culturel, via internet, le fichier de leur texte.

La liste des membres du Jury figure à la fin du recueil.

Angèle DUPONCHEL

Maire-Adjoint déléguée aux affaires culturelles,
aux relations publiques et à la communication

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au service culturel :

Téléphone : 01.34.93.12.82 - Fax : 01.34.93.13.00

Site de la ville : www.maisons-laffitte.fr

Email : centre.culturel@maisonslaffitte.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Année de naissance :

Tél. personnel :

Portable :

E-mail :

Profession :

TITRE DE LA NOUVELLE
(différent de celui du sujet)

.....

.....

Nombre de pages (celle-ci non incluse) :

Envoyez votre nouvelle à :
PRIX PEGASE – Service Culturel - 48, avenue de Longueil
78605 MAISONS-LAFFITTE Cedex